

S'organiser pour une protection phytosanitaire assumée, responsable et durable

► Une filière impliquée depuis longtemps en Production Fruitière Intégrée et lutte biologique

La "protection intégrée des cultures" est mise en œuvre depuis plus de 20 ans par les producteurs et leurs organisations dès que la science avance et que les techniques appropriées deviennent disponibles : nouvelles substances plus respectueuses, amélioration du matériel de pulvérisation, définition de seuils d'interventions, respect ou introduction d'auxiliaires biologiques, bonnes pratiques...

Dans le Sud-Ouest, le réseau des stations d'expérimentation, l'animation fruitière des Chambres d'Agriculture a contribué avec les producteurs et leur organisations au développement de la confusion sexuelle dans les vergers, à la lutte biologique. L'organisation économique conduit un programme ambitieux de surveillance du respect des LMR dans toutes les filières. Toutes ces avancées sont aujourd'hui formalisées dans des démarches qualité telles que Protection Fruitière Intégrée, Agri-Confiance, GlobalGap,...

► Une pression sociétale et des impasses techniques

Cependant, parallèlement, le contexte sociétal et réglementaire implique une quasi-remise en cause de la protection phytosanitaire.

- La question des "résidus" con-

centre, dans l'esprit du consommateur, toutes les "dérives" de la production agricole moderne, accusée de tous les maux.

- Pour le producteur, les "usages orphelins" sont la difficulté majeure directe : l'absence de solution homologuée pour pro-



téger correctement les cultures : mouches des semis, nombreux insectes, désherbage...

Cette situation est d'autant plus difficile que, même si les substances actives sont approuvées au niveau européen, chacun des Etats Membres décide des homologations usage par usage. Ceci a pour conséquences des distorsions de concurrence croisées et une confusion réglementaire, anxiogène pour le consommateur et le citoyen, et le plus souvent techniquement (agronomie, environnement, sécurité des aliments) inutile.

Face à cette tendance de fond, depuis plus de dix ans, toute la

filière est mobilisée pour trouver des solutions. Le syndicalisme, le Ctifl, les services du ministère de l'Agriculture (DGAL/ SDQPV) se rencontrent régulièrement pour trouver des solutions. Des homologations sont intervenues. Des dérogations sont accordées

taines évolutions réglementaires positives se font jour. En France, les autorités ont créé la Commission Usages Orphelins mi-2008 pour amplifier et accélérer les solutions : reconnaissances mutuelles, extensions d'usages (à partir de cultures voisines), regroupement des usages...

Les LMR sont maintenant complètement harmonisées dans l'Union Européenne.

La nouvelle réglementation européenne (le "paquet pesticides"), malgré certains points négatifs ("critères d'exclusion"), contient des dispositions visant à offrir des solutions aux usages orphelins, en particulier la reconnaissance mutuelle quasi-automatique.

► Rester mobilisés pour transformer l'essai

Il reste à transformer l'essai ! Les responsables professionnels, les organisations et les producteurs doivent rester mobilisés pour que ces progrès se traduisent sur le terrain, significativement et rapidement. Les points les plus importants sont de coordonner les producteurs à l'échelle européenne pour :

- définir les besoins en matière de reconnaissances mutuelles et d'extensions d'usages. Ceci permettra d'imposer une quasi-harmonisation européenne des homologations dès mai 2011 (entrée en vigueur de la nouvelle réglementation européenne) et d'éviter au maximum les "exceptions" nationales, source de distorsions graves ;

Suite page 2

S'organiser pour une protection phytosanitaire assumée, responsable et durable

- éviter les surenchères dans l'application de la directive "utilisation durable des pesticides" (un des éléments du "paquet pesticides"). En France, il s'agit surtout de revoir l'application de l'arrêté du 12 septembre 2006, dont certaines mesures aggravent de façon anticipée cette directive : par exemple avec des délais inapplicables de ré-entrée. (Expérience du verger témoin en 2008). Au niveau européen, il importera par exemple de ne pas transformer les principes de la protection intégrée, d'application obligatoire en 2014, en liste d'obligations réglementaires et de laisser le pouvoir de décision aux techniciens de terrain et aux producteurs.



► Un outil au service de la filière : ForumPhyto

Initié et porté par l'organisation économique (Fedecom, Felcoop, Associations d'OP), ForumPhyto est un outil spécialisé, de préparation au lobbying, au service de ses adhérents, et qui peut être utilisé par toute la filière. Depuis trois ans, ForumPhyto, a contribué à faire de la question phytosanitaire une priorité pour toutes les organisations de la filière fruits et légumes : centres techniques, syndicalisme, administration, firmes phytos, autres filières, Collectif sauvons les fruits et légumes...

Avec "les Infos" (newsletter publique) et "Points Chauds" (newsletter pour les adhérents), par ses contacts multiples, ForumPhyto est collecteur, circulateur d'informations. Ceci permet d'aider les producteurs à assumer leur rôle de protecteurs responsables des fruits et légumes, donc de protecteurs de la santé publique. Ceci contribue à "dédramatiser" la protection phytosanitaire aux yeux du grand public. Au niveau européen, ForumPhyto travaille avec Freshfel (interprofession privée), Areflh (Assemblée des Régions Européennes productrices de Fruits et Légumes) et Copa-Cogeca (Syndicalisme professionnel européen) pour se coordonner avec les collègues européens, s'adresser aux autorités européennes et travailler au sein de GlobalGap pour une solution transitoire, transparente et responsable, aux usages orphelins.

La sensibilisation de l'ensemble de la filière européenne, des firmes phytopharmaceutiques, des autorités et de GlobalGap à la question des usages orphelins est effective. Il faut maintenant concrétiser. D'autres sujets émergent : décisions à prendre en cas de dépassement de LMR, "indicateurs" de réduction dans le cadre d'Ecophyto (pour aller vers une réduction des risques et non pas une réduction arbitraire des volumes).

Bref, la filière doit plus que jamais se mobiliser. ForumPhyto est un des outils de cette mobilisation : utilisez-le ! Entrez dans les débats, faites circuler les informations des newsletters et remontez les besoins auprès des centres techniques et des responsables professionnels.



Siège social :
 avenue Ariane
 parc Cadéra sud
 33700 Mérignac
 Tél : 05 56 34 64 04
 Fax : 05 56 34 64 05

www.vitivista.fr

Le végétal au cœur de notre action

Dans un monde en pleine évolution, Vitivista et ses techniciens apportent à l'ensemble des exploitants du monde agricole les conseils et les solutions permettant de concilier productivité, satisfaction des consommateurs et respect des enjeux environnementaux.



Sommaire

- Édito	P 1	- Insecticides prunier, cerisier, pêcher	P 26
- Sommaire	P 2	- Huiles blanches en arboriculture	P 27
- Comment utiliser ce document et réglementations produits	P 3	- Acaricides pommier, poirier, prunier, pêcher	P 28
- Contrôle pulvérisateurs	P 4	- Produits cupriques pommier, poirier, prunier, cerisier, pêcher	P 29
POMMIER-POIRIER	P 5 à 12	- Désherbants en arboriculture et vigne	P 30-31
- Raisonnement des traitements	P 5-6	- Fongicide raisin de table	P 32-33
- Canevas traitements Pommier	P 7-8-9	- Insecticides et acaricides raisin de table	P 34
- Canevas traitements Poirier	P 10-11-12	RAISIN DE TABLE	P 35 à 41
NOYER	P 13 à 16	- Canevas de traitements AB	P 35-36
- Nouveau ravageur	P 13-14	- Canevas de traitements	P 37-38-39-40
- Canevas	P 15-16	FRUITS À NOYAUX	P 42 à 51
DÉSHERBAGE		- Canevas traitements Prunier	P 41-42-43
- Stratégie	P 17-18	- Canevas traitements Pêcher	P 44-45-46
- Tableau produits	P 30-31	- Canevas traitements Abricotier	P 47-48
TABLEAUX PRODUITS	P 19 à 34	- Canevas traitements Cerisier	P 49-50
- Introduction	P 19	Remerciements	P 51
- Fongicides pommier et poirier	P 20-21		
- Insecticides pommier et poirier	P 22-23		
- Fongicides prunier, cerisier, pêcher	P 24-25		

DOCUMENT RÉALISÉ EN OCTOBRE-NOVEMBRE 2009

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage du Produit Commercial. Conduisez, sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation.